

LISTE DES SAILLIES OFFERTES

Tirage au sort - 16 novembre 2022

Etalon	Date de naissance	Robe	Taille	Origine	Lieu de stationnement
AFFAIRE SOLITAIRE	2010	b.	1,69	Danehill Dancer - Arlesienne (Alzao)	Haras d'Annebault, Cour des Etalons, La Bourdonnière, 14130 Saint-Hymer
ANODIN	2010	b.	1,62	Anabaa - Born Gold (Blushing Groom)	Haras de La Haie Neuve, 35370 Mondevert
BARASTRAIGHT	2003	al.	1,67	Barathea - Straight Lass (Machiavellian)	Haras des Sablonnets, 72800 Le Lude
BORN TO SEA	2009	b.	1,65	Invincible Spirit - Urban Sea (Miswaki)	Haras des Faunes, 33500 Arveyres
CAPTAIN CHOP	2008	b.	1,61	Indian Rocket - Hatane Chope (Sin Kiang)	Haras des Faunes, 33500 Arveyres
CLOVIS DU BERLAIS	2011	b.	1,67	King's Theatre - Kenza du Berlais (Kahyasi)	Haras du Lion, 49220 Le Lion d'Angers
DABIRSIM	2009	b.	1,66	Hat Trick - Rumored (Royal Academy)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
DEVASTAR	2012	b.	1,65	Areion - Deva (Platini)	Haras du Mazet, 19230 Beyssac
DOHA DREAM	2013	b.	1,67	Shamardal - Crystal Reef (King's Best)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne. Offert par Al Shaqab Racing
DONJUAN TRIUMPHANT	2013	b.	1,60	Dream Ahead - Mathuna (Tagula)	Haras de La Barbottière, rue d'Anjou, 72300 Sablé-sur-Sarthe
DSCHINGIS SECRET	2013	b.	1,63	Soldier Hollow - Divya (Platini)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
EARNSHAW	2011	gr.	1,67	Medaglia d'Oro - Emily Bronte (Machiavellian)	Haras des Granges, 32430 Touget
ELVSTROEM	2000	b.	1,67	Danehill - Circles Of Gold (Marscay)	Haras du Petit Tellier, 61200 Sévigny
FAS	2014	b.	1,62	Fastnet Rock - Sotka (Dutch Art)	Haras de Saint-Vincent, 4 route de Pontacq, 64800 Saint-Vincent
FIGHTING IRISH	2015	b.	1,63	Camelot - Quixotic (Pivotal)	Haras d'Annebault, Cour des Etalons, La Bourdonnière, 14130 Saint-Hymer
FLINTSHIRE	2010	b.	1,64	Dansili - Dance Routine (Sadler's Wells)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
FOR FUN	2016	b.	1,65	Motivator - Funny Feerie (Sillery)	Haras de La Hêtraie, 50680 Cerisy La Forêt
FREE PORT LUX	2011	b.	1,70	Oasis Dream - Royal Highness (Monsun)	Haras de Vains , 14 route de La Côte, 50300 Vains
FRENCH FIFTEEN	2009	al.	1,65	Turtle Bowl - Spring Morning (Ashkalani)	Haras du Logis Saint Germain, 14430 Putôt en Auge
GARY DU CHENET	2016	gr.	1,66	Martaline - Tanais du Chenet (Poliglote)	Haras du Lion, 49220 Le Lion d'Angers
GUTAIFAN	2013	gr.	1,60	Dark Angel - Alikhlas (Lahib)	Haras des Faunes, 33500 Arveyres

Etalon	Date de naissance	Robe	Taille	Origine	Lieu de stationnement
HEADMAN	2016	b.	1,72	Kingman - Delibarate (King's Best)	Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy La Tour
HOT STREAK	2011	al.	1,62	Iffraaj - Ashirah (Housebuster)	Haras d'Annebault, Cour des Etalons, La Bourdonnière, 14130 Saint-Hymer
HUNTER'S LIGHT	2008	al.	1,63	Dubawi - Portmanteau (Barathea)	Haras du Lion, 49220 Le Lion d'Angers
IVANHOWE	2010	b.	1,70	Soldier Hollow - Indigo Girl (Sternköenig)	Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy La Tour
JEU ST ELOI	2011	b.	1,68	Saint des Saints - Ottolina (Saint Cyrien)	Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy La Tour
JIMMY TWO TIMES	2013	gr.	1,60	Kendargent - Steel Woman (Anabaa)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
JOHNNY BARNES	2012	b.	1,60	Acclamation - Mahalia (Danehill)	Haras des Granges, 32430 Touget
KING EDWARD	2016	b.	1,62	Martaline - Kotkari (Ballingarry)	Haras des Rouges-Terres, 61390 St Léonard des Parcs
LACCARIO	2016	B.	1,65	Scalo - Laccata (Lomitas)	Haras d'Annebault, Cour des Etalons, La Bourdonnière, 14130 Saint-Hymer
LE BRIVIDO	2014	b.	1,64	Siyouni - La Bugatty (Dr Fong)	Haras de La Haie Neuve, 35370 Mondevert
MACHUCAMBO	2011	al.	1,64	Anabaa Blue - Matérialiste (Zafonic)	Haras de La Côte Fleurie, 30 route de Honfleur, 14800 Touques
MAGIC DREAM	2017	b.	1,74	Saint des Saints - Magic Poline (Tremolino)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
MAKALOUN	2018	b.	1,66	Bated Breath - Makana (Dalakhani)	Haras de La Côte Fleurie, 30 route de Honfleur, 14800 Touques
MARIANAFOOT	2015	al.	1,60	Footstepinthesand - Marianabaa (Anabaa)	Haras de Saint-Vincent, 4 route de Pontacq, 64800 Saint-Vincent
MOISES HAS	2016	gr.	1,69	Martaline - Monika (Dernier Empereur)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
MONDIALISTE	2010	b.	1,65	Galileo - Occupandiste (Kaldoun)	Haras de Longechaux, 25690 Longechaux
MONTMARTRE	2005	gr.	1,65	Montjeu - Artistique (Linamix)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
MOTAMARRIS	2016	b.b.	1,68	Le Havre - Thamarat (Anabaa)	Haras du Mazet, 19230 Beyssac
MR OWEN	2012	b.	1,64	Invincible Spirit - Mrs. Lindsay (Theatrical)	Haras du Petit Tellier, 61200 Sévigny
NOM DE D'LA	2006	b.	1,69	Lost World - Newness (Simply Great)	Elevage Figerro, Corcelle, 71600 Volesvres
PARADISO	2018	b.	1,63	Kapgarde - No News (Gentlewave)	Haras d'Etreham au Haras de La Tuilerie, Silly en Gouffern, 61310 Goufferne en Auge
PENNY'S PICNIC	2010	b.	1,62	Kheleyf - Zerky (Kingmambo)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
POUR MOI	2008	b.	1,62	Montjeu - Gwinn (Darshaan)	Haras de Vains , 14 route de La Côte, 50300 Vains
PRINCE GIBRALTAR	2011	al.	1,65	Rock Of Gibraltar - Princess Sofia (Pennekamp)	Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy La Tour. Offert par M. J.F. Gribomont
ROBIN OF NAVAN	2013	a.L.	1,65	American Post - Cloghran (Muhtathir)	Haras de la Barbottière, rue d'Anjou, 72300 Sablé-sur-Sarthe

Etalon	Date de naissance	Robe	Taille	Origine	Lieu de stationnement
ROMAN CANDLE	2016	b.b.	1,65	Le Havre - Holy Dazzle (Sunday Break)	Haras de La Hêtraie, 50680 Cerisy La Forêt
ROMANISED	2015	b.b.	1,64	Holy Roman Emperor - Romantic Venture (Indian Ridge)	Haras de Bouquetot, 14130 Clarbec. Offert par Al Shaqab Racing
SHAMALGAN	2007	al.	1,65	Footstepsinthesand - Genevale (Unfuwain)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
SILVERWAVE	2012	b.	1,67	Silver Frost - Miss Bio (River Mist)	Haras de La Côte Fleurie, 30 route de Honfleur, 14800 Touques
SOFT LIGHT	2016	b.	1,64	Authorized - Light Saber (Kendor)	Haras de Colleville, Chemin de Colleville, 14950 Saint-Pierre Azif
SPANISH MOON	2004	b.	1,64	El Prado - Shinning Bright (Rainbow Quest)	Haras d'Annebault, Cour des Etalons, La Bourdonnière, 14130 Saint-Hymer
STUNNING SPIRIT	2014	b.	1,66	Invincible Spirit - Stunning View (Dynaformer)	Haras de Beaumont, 1600 Les Aunais, 14800 Vauville
TAAREEF	2013	al.	1,63	Kitten's Joy - Sacred Feather (Carson City)	Haras des Granges, 32430 Touget
TAJ MAHAL	2014	b.b.	1,67	Galileo - You'resothrilling (Storm Cat)	Haras de La Haie Neuve, 35370 Mondevert
TECHNICIAN	2016	gr.	1,63	Mastercraftsman - Arosa (Sadler's Wells)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
TELECASTER	2016	b.	1,67	New Approach - Shirocco Star (Shirocco)	Haras du Mesnil, 72460 Savigné l'Evêque
TEXAS	2019	b.	1,64	Wootton Bassett - Texalova (Dream Ahead)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
THE GREY GATSBY	2011	gr.	1,62	Mastercraftsman - Marie Vision (Entrepreneur)	Haras du Petit Tellier, 61200 Sévigny
TIBERIAN	2012	b.	1,67	Tiberius Caesar - Toamasina (Marju)	Haras du Logis, 446 route des Tilleuls, 61160 Louvières en Auge
TUNIS	2014	gr.	1,68	Estejo - Tracja (Llandaff)	Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy La Tour
VAN BEETHOVEN	2016	n.p.	1,65	Scat Daddy - Suster Sandy (Montbrook)	Karwin Farm, Les Noes Jean, 61600 Les Monts d'Andaine
WELTSTAR	2015	b.f.	1,61	Soldier Hollow - Wellenspiel (Sternkonig)	Haras de Longechaux, 25690 Longechaux
WONDERFUL MOON	2017	al.	1,66	Sea The Moon - Wonderful Filly (Lomitas)	Haras Régional de Rosières, 1 rue Léon Bocheron, 54110 Rosières aux Salines
WOODED	2017	b.	1,67	Wootton Bassett - Frida la Blonde (Elusive City)	Haras de Bouquetot, 14130 Clarbec. Offert par Al Shaqab Racing
ZANZIBARI	2007	b.	1,60	Smart Strike - Zinziberine (Zieten)	Haras des Sablonnets, 72800 Le Lude

**La Fédération exprime ses plus vifs remerciements aux nombreux donateurs de saillies gratuites.
Leur geste encourage et aidera sans aucun doute les bénéficiaires à améliorer la qualité de leur élevage.**



TIRAGE AU SORT DE SAILLIES * MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 À DEAUVILLE

RÈGLEMENT

Conditions formelles pour participer au tirage :

1. Être membre de la Fédération à **jour de sa cotisation 2022**.
2. Avoir acquitté un droit d'inscription fixé chaque année par le Comité.
3. En cas de gain d'une saillie, s'engager à régler le montant correspondant figurant sur le formulaire de renseignements de la jument et le cas échéant, la T.V.A. relative à la saillie (se référer à l'article 3). **Un non-utilisation de la saillie ou un résultat négatif de celle-ci n'entraîneront pas de remboursement.**

Article 1 Le tirage au sort sera effectué entre les éleveurs qui auront demandé des saillies et désigné par ordre de préférence les étalons dont ils désirent utiliser la saillie. Pour chaque saillie, il sera désigné un titulaire et un suppléant.

Article 2. Chaque éleveur ne pourra bénéficier que d'une saillie.

Article 3 Le bénéficiaire d'une saillie est tenu de respecter les obligations suivantes :
. avant le 31 décembre de l'année du tirage au sort, désigner la jument répondant aux exigences des articles 4 et 5, qui sera présentée à l'étalon.

. avant cette même date, acquitter auprès de la Fédération le droit correspondant qui figure sur le formulaire de renseignements de la jument.

Tout manquement à l'une des obligations ci-dessus privera automatiquement le bénéficiaire de son gain qui sera systématiquement transféré au suppléant **sans aucune obligation de la Fédération quant à la notification au titulaire de ce transfert, et entraînera son exclusion des tirages au sort les deux années suivantes.**

Le suppléant qui deviendrait bénéficiaire à la suite du renoncement ou de la défaillance du titulaire, sera soumis aux mêmes obligations dans des délais qui pourront éventuellement excéder le 31 décembre dans la limite de 30 jours après réception de l'avis de la Fédération l'informant de son gain.

Article 4 Les poulinières désignées devront être de pur sang anglais et répondre aux conditions suivantes :
. s'il s'agit de juments maidens, elles devront être âgées d'au moins 4 ans et ne pas présenter d'infantilisme général.
. les juments non maidens devront être **allaitantes l'année de la monte envisagée ou l'avoir été l'année précédente.**
. les juments âgées de 21 ans ou plus l'année de la saillie ne seront pas admises. **Le haras donateur reste libre d'abaisser la limite d'âge requise pour la jument**, dans ce cas l'information sera communiquée sur le formulaire adressée au gagnant de la saillie.
. les juments devront pouvoir être présentées à l'étalon avant le 20 mai.
. le haras donateur se réserve le droit de faire procéder à un examen du vétérinaire de son choix et de refuser la jument provenant d'un haras dans lequel aura été constatée l'existence d'une maladie contagieuse.
Les poulinières autres que de pur sang qui pourraient être acceptées, notamment pour des étalons agréés, ne sont pas soumises aux conditions ci-dessus mais à celles précisées par les donateurs respectifs.

Article 5. **Sauf exigences particulières du donateur**, la poulinière désignée pour la saillie devra répondre à l'une des conditions de qualification suivantes, **en plat comme en obstacle** :
. soit avoir gagné ou avoir produit un gagnant,
. soit être titulaire d'une performance donnant droit au "black type" (placée dans les 3 premiers de listed ou de groupe) ou avoir produit un "black type",
. soit être fille ou sœur d'un "black type".

Article 6. **Les saillies sont incessibles et le bénéficiaire devra être au moins co-éleveur du produit résultant de la saillie ; à défaut, le bénéficiaire sera exclu des tirages au sort postérieurs. Le « foal sharing » ne sera admis qu'avec un autre membre de la Fédération des Éleveurs.**

Article 7. Les donateurs de saillies déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les accidents ou les maladies dont les animaux des bénéficiaires pourraient être victimes. **Ils n'accepteront que les juments ayant satisfait aux examens sanitaires requis par le haras.**

Article 8. Les frais techniques de saillie et les éventuels frais de pension seront facturés directement au bénéficiaire par le haras où réside l'étalon. Au cas où ces frais ne seraient pas entièrement réglés dans des délais normaux et ce, sans raison jugée valable par la Fédération, celle-ci se réserve le droit de s'opposer à la délivrance du certificat de saillie et de prononcer l'exclusion du bénéficiaire des tirages au sort postérieurs.

Article 9. Le bénéficiaire d'une saillie gratuite ne pourra postuler pour la saillie du même étalon l'année suivante.

Article 10. En cas de vente, de location, de départ ou de mort d'un étalon figurant sur la liste du tirage au sort, le contrat est annulé de plein droit entre le gérant dudit étalon et le bénéficiaire de la saillie, sans qu'il en résulte pour ce dernier un droit quelconque à dommages et intérêts.

Article 11. En cas de contestation entre le donateur et le bénéficiaire d'une saillie, la Commission des Litiges de la Fédération sera seul juge pour trancher le différend. Ses décisions sont définitives et sans appel.

**organisé sous le contrôle d'un Huissier de Justice.*